

Nagbvar Zbernh crhg-êger

Le copyleft appliqué à la création artistique : ouvrir la culture à ses sources mêmes.

Intervenant : Textes sur le copyleft / lundi 28 novembre 2005 [11:02:53]

Notion juridique h rit e des logiciels libres qui se situe dans la tradition de la recherche en informatique et du travail en r seau, le copyleft s' tend depuis 6 ans   la cr ation artistique avec la Licence Art Libre.

Comment la libre copie, diffusion et transformation des oeuvres modifie-t-elle la nature des objets culturels et la fonction des auteurs ? Pourquoi ce droit des auteurs   partager la connaissance est-il une n cessit  dans le contexte contemporain des industries culturelles ?

Texte de la conf rence donn e lors du colloque "Arts, Entreprises et Technologies", 24-26 novembre 2005   l' universit  Sophia-Antipolis de Nice, organis  par Norbert Hillaire. Publi  dans les actes : "L' Artiste et l' entrepreneur", collectif sous la direction de Norbert Hillaire, Cit  du Design Editions, Universit  de Nice Sophia Antipolis, 2008

La suite sur artlibre.org